

COMMISSION DES RELATIONS  
EXTERIEURES

du

MERCREDI 19 MARS 2014

Après-midi

---

COMMISSIE VOOR DE  
BUITENLANDSE BETREKKINGEN

van

WOENSDAG 19 MAART 2014

Namiddag

---

La séance est ouverte à 14.23 heures et présidée par Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers.  
De vergadering wordt geopend om 14.23 uur en voorgezeten door Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers.

**01** **Vraag van mevrouw Annick Ponthier aan de minister van Overheidsbedrijven en Ontwikkelingssamenwerking, belast met Grote Steden, over "de vereniging Oxfam-Solidariteit" (nr. 22643)**

**01** **Question de Mme Annick Ponthier au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "l'association Oxfam-Solidarité" (n° 22643)**

**01.01** **Annick Ponthier** (VB): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, Oxfam-Solidariteit is een van de drie verenigingen die in België onder de naam Oxfam opereren. De twee andere zijn de Nederlandstalige en de Franstalige Oxfam-Wereldwinkels. De vereniging ontvangt als hoofdrolspeler in de ontwikkelingshulplobby subsidies van de federale overheid, althans in België.

Oxfam-Solidariteit is, aldus de webstek, een vereniging die haar aanpak en programma's in het Zuiden en in het Noorden baseert op vijf fundamentele rechten. Het allereerste fundamenteel recht dat Oxfam daarbij zegt te verdedigen, is het recht op leven en veiligheid.

In september 2013 duidde de organisatie een nieuwe voorzitter aan, met name de heer Guido Van Hecken.

Zijn naam viel onlangs ook bij een vraaggesprek met mevrouw Hélène Passtoors. Mevrouw Passtoors gaf in dat artikel toe actief betrokken te zijn geweest bij de vreselijke terreuraanslag van het ANC in Pretoria in 1983, waarbij negentien doden vielen en honderden werden gewond. Onrustwekkend daarbij is dat mevrouw Passtoors tijdens datzelfde vraaggesprek ook gedetailleerd de medeplichtigheid aan de terreuraanslag beschrijft van een aantal personen, onder wie de huidige voorzitter van Oxfam-Solidariteit.

Mijnheer de minister, hoeveel ontvangt Oxfam jaarlijks aan subsidies van de federale overheid? Graag kreeg ik die cijfers opgesplitst per vereniging, dus voor Oxfam-Solidariteit, Oxfam-Wereldwinkels en Oxfam-Magasins du Monde, en in een overzicht van de afgelopen tien jaar.

Ten tweede, bent u op de hoogte van de voormalige activiteiten van de voorzitter van deze door de federale overheid ondersteunde organisatie? Wanneer werd u daarover op de hoogte gesteld en door wie?

Ten derde, welk initiatief zult u nemen, nu u op de hoogte bent van zijn actieve betrokkenheid bij een terreuraanslag?

**01.02** **Minister Jean-Pascal Labille**: Mevrouw de voorzitter, ik heb hier een tabel die ik u zal overhandigen, met de gevraagde cijfers met betrekking tot de programma's, de projecten en de humanitaire hulp van het Belgisch Fonds voor Voedselzekerheid en de Nationale Loterij.

Mevrouw Ponthier, wat de vroegere activiteiten van de voorzitter van de organisatie betreft, de administratie kende het profiel van de nieuwe voorzitter alleen via de informatie die op de website van de ngo stond, te weten dat Guido Van Hecken eerder actief was bij Groen in het Europees Parlement en als kabinetschef van staatssecretaris voor Ontwikkelingssamenwerking Eddy Boutmans, alsook dat hij een veteraan is van de strijd tegen de apartheid.

Naar aanleiding van uw vraag heeft de administratie zich geïnformeerd over de vroegere activiteiten van Guido Van Hecken. De ontvangen gegevens hebben ons de zekerheid gegeven over de menselijke en professionele kwaliteiten van Guido Van Hecken. De strijd tegen armoede en ongelijkheid en voor sociale rechtvaardigheid was en is voor Guido Van Hecken een levenslang engagement.

De waarheids- en verzoeningscommissie die na het einde van de apartheid de rol heeft nagegaan van alle betrokkenen, benoemde alle militaire operaties waarin Guido Van Hecken's naam vermeld stond als politiek gemotiveerde daden van verzet tegen het apartheidsregime. De UN-resolutie A/RES/33/24 van 29 november 1978 herbevestigt het recht van volkeren om voor hun soevereiniteit en tegen hun bezetters te strijden "by all available means, particularly armed struggle".

Al in 1960 veroordeelde de VN-Veiligheidsraad de apartheid als een bedreiging voor de internationale vrede en veiligheid. In 1973 heeft de Algemene Vergadering bepaald dat apartheid een misdaad tegen de mensheid en een schending van het internationaal recht was. De criminele aard van het apartheidsregime is overvloedig vastgesteld in het internationaal recht, in een aantal resoluties, in een conventie van de Verenigde Naties en door het US-Congress.

Het ANC was een legitieme politieke en militaire verzetsbeweging tegen een crimineel regime.

Ik heb dus geen beslissing of politieke maatregel genomen tegen de aanduiding van deze persoon. Dat behoort trouwens volledig tot de beheersautonomie van de organisatie en zijn raad van bestuur.

**01.03 Annick Ponthier (VB):** Mijnheer de minister, ik dank u voor het bezorgen van de door mij gevraagde cijfers.

Voor uw antwoord dank ik u niet, want ik ga niet akkoord met de inhoud ervan. Ik heb enkele pertinente vragen gesteld. Ik stel vast dat deze en voorgaande regeringen op continue wijze geld vrijmaken voor organisaties binnen de ontwikkelingshulpsector. Dat is op zich geen probleem. Mijn fractie heeft er wel een probleem mee dat aan de leiding van de organisatie die u jaarlijks steunt, een voorzitter staat die openlijk te kennen geeft dat hij actief betrokken is geweest bij een terreuraanslag in Pretoria. Daarbij zijn negentien doden en honderden gewonden gevallen. Ik weet niet of u weet wat er die dag precies is gebeurd. Ik beschik anders wel over beelden en getuigenissen.

Nadat de voorzitter zijn verhaal in de media deed, werd zijn naam vorig jaar genoemd als medeplichtige bij die aanslag. Deze persoon werd vorig jaar aangesteld als voorzitter van Oxfam-Solidariteit, een organisatie die zegt het fundamentele recht op leven en veiligheid te verdedigen.

Het ligt er maar aan hoe men de zaken bekijkt, maar ik vind het evident dat ik deze vraag aan u stel als bevoegd minister. U geeft belastinggeld aan een vereniging zonder ook maar enige criteria vast te leggen of zonder de vereniging, die uiteraard beheersautonomie heeft, voor haar eigen verantwoordelijkheid te plaatsen. U kan hun vragen een andere voorzitter aan te stellen om zo alle tegenstrijdige berichten uit de wereld te helpen, anders draait u de geldkraan dicht.

Ik vind dat u uw verantwoordelijkheid ontloopt als u in dezen geen initiatief neemt.

**01.04 Jean-Pascal Labille,** ministre: Je prends mes responsabilités, madame, quand je n'oublie pas les autres victimes, celles que vous avez facilement tendance à oublier.

**01.05 Annick Ponthier (VB):** Uiteraard niet, mijnheer de minister, maar de strijd voor rechtvaardigheid rechtvaardigt nooit actief geweld.

**01.06** Minister **Jean-Pascal Labille:** Actief, zegt u?

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**02** Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "les mécanismes de cohérence des politiques" (n° 22543)

**02** Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van Overheidsbedrijven en

**Ontwikkelingssamenwerking, belast met Grote Steden, over "de mechanismen voor beleidscoherentie" (nr. 22543)**

**02.01 Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je souhaitais m'attarder sur la déclaration de M. Magnette en mai 2012 qu'il fit lors des Assises du Développement. Son discours avait frappé tous les participants. Il y affirmait sa volonté de faire de la cohérence une priorité, évoquant à cet égard un engagement politique au plus haut niveau. Il entendait étendre cette cohérence à tous les domaines ayant un impact sur le développement et aux compétences qui visent à soutenir les efforts de développement de nos partenaires des pays du Sud.

La loi sur la coopération au développement de mars 2013 dit en son article 31: "Afin d'assurer la cohérence des politiques (...), les avant-projets de loi, les projets d'arrêté royal et les propositions de décision soumises à l'approbation du Conseil de ministres, répondant aux critères et selon les modalités d'exécution fixés par un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres, seront soumis à un examen préalable de leur impact sur le développement". En novembre 2013, la Chambre a voté un projet de loi portant des dispositions diverses concernant la simplification administrative. Ce texte est quasiment passé inaperçu. Sous ce vocable peu mobilisateur, cette loi, dans sa section 2, vise à soumettre les décisions du gouvernement à une analyse d'impact susceptible d'évaluer les effets potentiels sur les objectifs transversaux, dont l'un est la cohérence des politiques en faveur du développement et l'autre, le développement durable. Malgré son caractère fourre-tout, cette loi pourrait donc être la base des mécanismes de contrôle de la cohérence des politiques.

Monsieur le ministre, considérez-vous que la cohérence des politiques belges en faveur du développement, telle que promise par votre prédécesseur, sera vraiment garantie par l'application de cette loi de novembre 2013? Dans quelle mesure avez-vous déjà mis en place les mesures exécutives pour qu'elle s'applique réellement à l'ensemble des politiques? Avez-vous institué les structures de concertation qui permettront d'agir efficacement? En effet, le ministre Magnette avait promis une conférence interministérielle et une commission consultative? Nous l'avions d'ailleurs demandé au travers d'une résolution que nous avons déposée, mais que nous n'avons malheureusement pas encore pu traiter en commission.

Ma question est la suivante: qu'a-t-il été mis en place aujourd'hui? Estimez-vous que la question de la cohérence dispose de mécanismes pour fonctionner?

**02.02 Jean-Pascal Labille**, ministre: Votre question tombe à point puisque nous avons eu un comité de concertation ce matin-même. Il me paraît évident que le nouveau système intégré d'analyse d'impact de la réglementation fédérale, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, permet d'être plus efficace en termes de cohérence des politiques en faveur du développement. En effet, le système d'analyse d'impact précédent ne couvrait que les aspects administratifs (le test Kafka) et de développement durable (le test EIDD). C'est donc la première fois que la cohérence des politiques en faveur du développement est explicitement prévue par le système d'analyse de l'impact préalable à la prise de décision du Conseil des ministres.

Cela dit, aucun système n'offrira de garantie absolue. Une analyse d'impact qui est de nature technique devra toujours faire l'objet d'une interprétation par les décideurs politiques; ce que je peux affirmer, c'est que le nouveau système devra conduire à une prise de décision en connaissance de cause, et c'est l'objectif visé: connaître les enjeux, notamment pour les pays partenaires.

Par ailleurs, nous mettons également en place des structures d'appui sous la forme d'une commission interdépartementale et d'un conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement, et nous prévoyons la création d'un plate-forme de réflexion avec les acteurs non gouvernementaux. Ces nouvelles structures doivent fournir un appui complémentaire, qui devra nous permettre d'être plus forts et mieux armés pour engager le dialogue en Conseil des ministres. Ce qui a été évoqué ce matin en comité de concertation, c'est l'importance de la cohérence des politiques; l'ensemble des Régions et Communautés autour de la table l'ont reconnue. Nous bloquons encore en raison d'un refus, ou à tout le moins d'une forme de réticence, à l'heure actuelle, de la part de la Région flamande. Celle-ci n'est pas preneuse d'une commission interministérielle. Nous devons donc trouver l'outil le plus adapté à cela et nous allons le faire. Nous avons décidé de faire une déclaration avant la fin de cette législature. En effet, je considère que la cohérence des politiques est un élément important. Nous sommes sur ce chemin-là aujourd'hui.

**02.03 Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen): Merci. Je suis contente que les choses avancent. Je comprends qu'une conférence ministérielle a lieu avec les pouvoirs fédérés. Si vous pouvez encore me répondre en quelques mots, j'aimerais savoir quelle est la participation de l'ensemble des ministères

fédéraux à cette conférence, et quels ministres exerçant quelles compétences particulières sont visés. Je pense en particulier à la question des accords de libre échange, que la Belgique négocie par ailleurs, soit au sein de l'Union européenne, soit en direct avec une série de pays partenaires. Je crains qu'il subsiste là parfois des incohérences en termes de politiques pour le développement. Je voulais savoir quels ministères compétents seront intégrés à cette concertation.

**02.04 Jean-Pascal Labille**, ministre: Je peux vous en fournir la liste. Elle est assez longue, ce qui pose un problème car la représentation fédérale est hypertrophiée par rapport à la représentation régionale. Les départements concernés sont Asile et Migration, Finances, Agriculture, Santé publique, Sécurité sociale, etc. Je vous fournirai la liste et la note qui sera prochainement déposée au Conseil des ministres à ce sujet. Il y a moyen de réduire la représentation fédérale, cela ne doit pas constituer un obstacle infranchissable. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait.

**02.05 Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen): Quels sont les actes gouvernementaux qui y seront réellement soumis? Souvenez-vous de la mauvaise expérience des études d'impact sur le développement durable (EIDD), dont le mécanisme existe depuis plusieurs années. Ces études d'impact vont-elles être couplées? Vont-elles s'appliquer à l'ensemble des décisions gouvernementales?

**02.06 Jean-Pascal Labille**, ministre: C'est le cas. Hormis quelques exceptions extrêmement ciblées, comme l'autorégulation de l'État, tous les actes y seront soumis.

**02.07 Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen): Nous suivrons cela avec intérêt. Si vous pouvez nous transmettre ces informations, je vous en serai reconnaissante.

**02.08 Jean-Pascal Labille**, ministre: Pas de problème.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**03 Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "le contrat de gestion de BIO" (n° 22544)**

**03 Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van Overheidsbedrijven en Ontwikkelingssamenwerking, belast met Grote Steden, over "het beheerscontract van BIO" (nr. 22544)**

**03.01 Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, lors de la discussion de la loi sur la société d'investissement BIO, vous nous aviez dit que le contrat de gestion allait régler les aspects plus spécifiques du fonctionnement de la société, en aval de la loi.

De plus, vous aviez parlé d'informer le parlement de la conclusion de ce contrat. Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons rien vu venir.

Par conséquent, monsieur le ministre, avez-vous finalisé le contrat de gestion avec BIO? Pouvez-vous nous le communiquer et/ou en commenter le contenu?

Le conseil d'administration a-t-il été constitué? Si non, pourquoi? Et si oui, merci d'en donner la composition.

**03.02 Jean-Pascal Labille**, ministre: Madame la présidente, le processus d'adoption de ce premier contrat de gestion entre l'État et la société de droit public BIO est en voie de finalisation. Les négociations entre la DGD et BIO ont abouti à la rédaction d'un projet de contrat de gestion qui a été approuvé par le conseil d'administration de BIO lors de sa réunion du 25 février 2014 et transmis avec avis favorable de la DGD à l'Inspection des Finances, qui a formulé quelques remarques qui seront examinées prochainement en vue de soumettre le projet, éventuellement révisé, au Conseil des ministres.

Le projet entrera en vigueur après son approbation par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, à la date fixée par cet arrêté.

Le processus d'adoption étant encore en cours, j'estime prématuré de commenter le contenu du projet de contrat de gestion; mais je suis tout à fait disposé à le faire le moment venu.

En ce qui concerne la constitution du conseil de BIO, cet organe de décision de la société n'a évidemment jamais cessé d'exister. Et suite au rachat, le 13 janvier 2014, par l'État belge des parts de la Société Belge d'Investissement International dans le capital de BIO et conformément à la législation en vigueur, l'assemblée générale de BIO du 28 janvier 2014 a approuvé la nouvelle composition de son CA. Ce dernier se compose actuellement de 12 administrateurs, dont je tiens les noms à votre disposition. La composition de ce conseil d'administration, ainsi qu'un résumé très succinct des CV des administrateurs sont d'ailleurs disponibles sur le site internet de BIO.

**03.03 Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen): Merci. Pour le contrat de gestion, on aurait aimé plus de transparence. Il s'agit d'une société à la fois privée et publique. Donc, j'aimerais pouvoir obtenir certaines informations à son égard.

Lors de la discussion de la loi, vous nous avez répété que les précisions que l'on souhaitait voir dans la loi se retrouveraient dans le contrat de gestion. Donc, nous en sommes un peu réduits à l'impuissance et attendons que vous nous soumettiez un texte déjà finalisé. En outre, je pense que cela risque bien de se passer à l'issue de notre mandat parlementaire. Je ne peux que regretter ce manque de transparence et espérer que vous avez bien tenu compte de tout ce qui a été dit au moment de la discussion de la loi créant ladite société.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**04 Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "la mission du ministre dans l'Est de la RDC" (n° 22545)**

**04 Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van Overheidsbedrijven en Ontwikkelingssamenwerking, belast met Grote Steden, over "de missie van de minister in Oost-Congo" (nr. 22545)**

**04.01 Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je m'étonne d'être la seule à vous interroger à ce sujet. Je sais à quel point la situation au Congo vous tient à cœur et que vous allez développer un programme de soutien spécial aux régions de l'Est du pays qui ont tant souffert des conflits liés aux forces rebelles et au trafic de minerais.

Monsieur le ministre, quels sont les résultats de vos contacts et de vos observations de la situation? Comment le budget spécial prévu dans le budget annuel de la Coopération sera-t-il utilisé et pour quel type de projets? De quelle manière comptez-vous soutenir un processus de reconnaissance des crimes exercés sur les femmes? Il s'agit de la fameuse question du viol utilisé comme arme de guerre. Le Dr Mukwege, à qui on a décerné un doctorat honoris causa, parlait d'un féminicide et d'une responsabilité générale que nous avons tous par rapport à cette utilisation de sévices sexuels comme arme de guerre. Comment la Belgique, et la Coopération belge, peut-elle s'investir dans un soutien à la Justice nationale et internationale pour que les auteurs de ces crimes de guerre soient sanctionnés et que les victimes puissent être réhabilitées dans leur communauté?

**04.02 Jean-Pascal Labille**, ministre: Madame la présidente, j'ai effectivement effectué une visite conjointe avec le commissaire Andris Piebalgs en République démocratique du Congo et au Rwanda du 3 au 7 mars dernier. Cette visite a été centrée sur la pacification et la reconstruction durable de la région des Grands Lacs après des décennies de troubles qui ont fait des millions de morts et sur le rôle que les partenaires européens peuvent y jouer.

J'ai eu avec le commissaire Piebalgs une série de rencontres politiques avec le président congolais Kabila et son homologue rwandais Kagame et j'ai aussi visité des projets concrets, comme le nouveau palais de justice de Kinshasa construit avec l'appui de l'Union européenne.

J'ai également rencontré, à Goma et à Bukavu, le célèbre gynécologue congolais, Denis Mukwege, le directeur de l'hôpital Panzi à Bukavu où des milliers de victimes de violences sexuelles sont soignées. Le commissaire Piebalgs a présenté un nouveau programme visant à lutter contre les violences à caractère sexiste en RDC financé par l'Union européenne à hauteur de 20 millions d'euros. Avec ledit commissaire, nous avons plaidé pour la mise en commun des ressources de la Commission européenne et des pays

donateurs autour de priorités communes définies par les États bénéficiaires.

J'avais évoqué cette idée, en septembre dernier, à New York en parlant de la mise en place d'un Plan Marshall, à l'image de ce que les États-Unis firent, en 1947, pour l'Europe, par l'entremise d'un programme de rétablissement pour l'Afrique centrale.

En septembre 2013, j'avais également annoncé mon intention de financer un plan de relance à hauteur de 30 millions d'euros pour le développement des provinces du Nord et du Sud Kivu. Les modules d'intervention seront développés dans des projets d'infrastructure, dans les domaines de l'énergie, des routes, de l'eau et des infrastructures économiques ou sociales de base. Cette approche par projet permet d'adapter le rythme d'intervention à la situation sécuritaire, aux rebondissements politiques et à la capacité d'absorption des partenaires. Elle permet aussi de sélectionner des opportunités existantes, ce qui est intéressant en termes d'harmonisation de nombreuses initiatives existantes ou en cours de développement par d'autres partenaires, mais aussi d'alignement de projets identifiés dans les plans de développement provinciaux.

Dans le cadre de sa politique bilatérale de coopération, la Belgique continue d'attacher une importance particulière à la promotion et à protection des droits de l'homme. Cela a d'ailleurs été inscrit de manière spécifique dans notre législation belge puisque, comme vous le savez, la nouvelle loi sur la coopération a repris le respect des droits de l'homme, en ce compris les droits des enfants, comme une thématique prioritaire et transversale.

La lutte contre l'impunité me tient aussi particulièrement à cœur. La paix et la justice sont des agendas qui sont intrinsèquement liés et qui doivent être avancés de concert. Pour cette raison, la Belgique soutient plusieurs programmes d'accès à la justice comme par exemple le programme Uhaki Safi de l'Union européenne. Cela dit, la justice ne vaut rien sans un suivi adéquat et il ne sert à rien de condamner un justiciable si les moyens et les structures ne sont pas à disposition pour faire exécuter effectivement la peine. Cela a été redit tant par M. Piebalgs que par moi-même lors de l'inauguration du palais de justice à Kinshasa.

**04.03 Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie. Je vous félicite pour vos initiatives. Plus que jamais, je pense qu'il faut soutenir la République démocratique du Congo dans sa recherche de paix et dans sa recherche d'égalité démocratique.

L'argent va aller dans le soutien aux infrastructures. Vous parlez de promotion des droits de l'homme et d'une lutte contre l'impunité, en la relativisant en disant qu'elle ne sert à rien si on ne peut pas sanctionner. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, la question de l'impunité est cruciale dans ce pays où les femmes doivent pouvoir être réhabilitées dans leur dignité et réintégrées dans leurs communautés. On a cassé la vie des gens mais on a cassé la vie des collectivités aussi avec cette arme de guerre! Le Dr Mukwege a des mots bien plus percutants que je ne pourrais en avoir.

Je me suis rendue en mission au Congo en 2008 et j'avais visité le projet REJUSCO, qui semble avoir échoué. Je considère qu'il est vraiment nécessaire d'investir dans la justice.

Parfois il est davantage nécessaire d'investir dans la justice et dans les moyens humains pour l'exercer, ainsi que dans la formation des magistrats et des professionnels de la justice, plutôt que dans la construction d'une route. Je ne porte pas de jugement général sur l'infrastructure et son utilité, mais j'estime que la restauration de la justice et la lutte contre l'impunité constituent parfois des urgences.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

La **présidente**: Les autres questions à l'agenda sont transformées en question écrite, à savoir la question n° 22241 de M. Blanchart, la question n° 22366 de M. Deseyn et les questions n<sup>os</sup> 22391 et 22697 de M. Dallemagne.

*La réunion publique de commission est levée à 14.50 heures.  
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 14.50 uur.*